



Relevé de décisions

Compte rendu	No.	Date/heure
Conseil Municipal	7	Mardi 23 décembre 2014 20h30

Notes de :	Livio PIAZZA
Participants :	Denis CHAMBON Bernard BILLES, Serge CARMONA, Véronique RAMBAUD, Jean-Pierre CHARDON, Alain BRICHE, Pierre POURRAT, Frédérique SAVOYE, Lydia AMADIS, Marie-Christine DURIF, Robert DURIEUX, Cédric FERMOND, Eddie KARSENTY, Gisèle GOBIN
Excusé(e)s :	

+ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 :**

Délibération du Conseil

- 15 voix pour

+ **Encaissement Pavés Publicitaires :**

Une participation forfaitaire, selon un barème défini, est demandée aux entreprises locales ou qui ont travaillé pour la commune et pour lesquelles un pavé publicitaire est édité dans le bulletin municipal de la commune.

Cette participation d'un montant de 50 euros (ou plus selon format demandé), est utilisée pour financer une partie des dépenses d'impressions des différents bulletins d'informations de la commune.

Délibération du Conseil

- 15 voix pour

+ **Versement acompte Syndicat Intercommunal Saint Alban/Clonas :**

Délibération relative au versement d'un acompte de 50% de la subvention 2015 au Syndicat Intercommunal Saint Alban / Clonas d'un montant de 4 250 euros.

Ce financement est utilisé par le Syndicat Intercommunal, présidé par le maire de Clonas depuis les élections de mars 2014, afin d'entretenir les infrastructures du syndicat sportif. (Entretien du bâtiment, des terrains, de la chaudière au fioul, du tracteur, consommations d'électricité, d'eau, etc.).

Délibération du Conseil :

- 13 voix pour
- 2 abstentions

✚ Décisions modificatives : Budget Eau et Budget Commune

Un vote délibératoire préliminaire, est obligatoire afin de régulariser les deux modifications d'écritures comptables suivantes :

- Budget commune :

Différence sur amortissements de 1 euro

Recettes d'investissement en 040 = 102 027,00€

Dépenses de fonctionnement 042= 102 028,00€

Il faut passer une dépense de fonctionnement en 011 de 1.00 euro et diminuer de 1.00 euro le compte 042 en dépense de fonctionnement.

- Budget eau :

On constate une recette d'investissement de 16 877.83€ à l'article 040 pour une dépense d'exploitation de 16 877.00€ à l'article 042

Pour corriger cet écart, on diminue les recettes d'investissement du compte 040 de 0.83€ et on diminue dans le même temps l'article 21 (immobilisations corporelles).

Délibération du Conseil

- 15 voix pour

✚ Questions diverses

- Taxe d'aménagement : Annulation rétroactive de créances non possible.

Pour rappel :

Depuis Mars 2012, cette taxe nouvellement créée remplace plusieurs taxes (TLE, CAUE, TDENS, ...). Par délibération du 17 octobre 2011, le taux communal de la taxe d'aménagement avait été fixé à 3,50 % (le taux communal doit être compris entre 1% et 5%). Les abris de jardin soumis à déclaration préalable, non taxés auparavant, sont taxés au même taux de 3.50% pour la commune et 2.50% pour le département, sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

La proposition faite pour exonération de la partie communale de la taxe sur les abris de jardin a bien été validée par une majorité du conseil municipal.

Cependant, selon la DDT38 Pôle fiscalité, il ne sera pas possible d'annuler la part communale de façon rétroactive : l'exonération ne sera effective qu'à compter du 1er janvier 2015.

- Vote de délibération concernant la création d'un poste d'agent technique stagiaire de 1^{ère} classe affectée aux services techniques de la commune.

Patrice GIACOMELLO est en CDD (2^{ème} classe) depuis le 14 septembre 2009 et en CDD (1^{ère} classe) depuis le 4 mai 2011, en remplacement d'Alain MORETTON qui était en arrêt maladie.

Rappel des taches qui lui incombent : arrosage, taille des espaces verts travaux électriques et de plomberies, relevés de compteurs, divers courses. (Liste non exhaustive).

Il serait stagiaire pendant un an avant d'être titularisé sur le poste créé.

Délibération du Conseil

- 15 voix pour

- PLU : date réunion Personnes Publiques Associées (PPA)

Date réunion PLU prévue le Mercredi 21 janvier 2015 (en matinée.)

- Planning

Réunion en mairie organisée par « Mission Handicap CDG38 » au sujet des aides financières pour le financement des missions comme l'accessibilité, les prothèses auditives etc...

Invitations reçues des communes voisines pour les vœux, listing distribué aux conseillers

Préparation de la salle pour les vœux du maire de Saint Alban le samedi 17 janvier à 9 heures.

Déroulement de la cérémonie :

Discours et vœux du maire, présentation des conseillers par le maire, présentation du conseil municipal des enfants par la commission

Le prestataire qui fournissait le buffet pour les vœux a choisi de ne pas réitérer sa prestation cette année, un nouveau traiteur sera alors choisi.

- Tarifs assainissement 2015

Concernant la facture d'eau annuelle, un délai d'un mois pour régulariser le paiement de sa facture est octroyé (31 janvier 2015).

En 2014, les tarifs n'ont pas changé.

Pour uniformiser les tarifs au sein de l'intercommunalité qui a pris la compétence en matière d'assainissement au 1^{er} janvier 2014, le prix du m³ sera revu à la hausse dans les années qui viennent : en 2015, le prix du m³ passera par exemple de 0,51€ à 0,60€ pour un mètre d'eau assaini.

- BAFA Citoyen

Cette proposition concerne les jeunes de 17 à 25 ans, habitants le pays Roussillonnais (voir conditions) en échange d'un engagement de 3 mois d'actions bénévoles de leurs parts, qui peuvent ainsi financer un stage de formation débouchant sur l'obtention du BAFA.

Soit un stage de base de 8 jours, puis un stage pratique de 14 jours, pour conclure sur un stage d'approfondissement.

- Détail sur la réunion assainissement

Diverses présentations selon documentation ARTELIA (présenté préalablement par la régie d'assainissement et retransmis au conseil par Denis Chambon)

Carte des déversoirs

Points de déversements

Présentation des projets de modification des points de déversements restant à équiper sur notre commune (déversoir vers la Varèse, et le Saluant)

Présentation du projet « auto surveillance » du réseau de collecte du SIASSAR.

Présentation de la carte des flux d'assainissements des communes avoisinantes.

- Présentation du projet d'extension de la médiathèque de Saint Maurice L'Exil.

- La vente du garage communal est conclue pour la somme de 4 000 euros

Cette somme pourrait être réutilisée pour les travaux prévus pour transformer le préau de la maison des Balmes en lieu de stockage de matériel.

- Téléthon

Participation d'une conseillère représentant la commune lors de la remise d'un chèque de la centrale de saint Maurice à l'occasion du téléthon.

Un projet pour l'année prochaine autour du téléthon pourrait être évoqué sur Saint Alban.

- Point sur l'avancement des projets des différentes commissions municipales

Commission SCJ (sport culture jeunesse)

Point sur l'avancement du conseil municipal de la jeunesse : 7 enfants se présentent aux futures élections.

Les cartes d'électeurs seront distribuées prochainement.

Un projet d'animation ou de sortie est prévu pour les vacances de février, et une réunion est prévue début janvier 2015.

Commission urbanisme

Divers travaux et études en cours, évocation de l'élaboration de la carte des aléas.

Commission association

Point avec les conscrits sur les demandes en matériel ainsi qu'un rappel des règles de bons usages.

Prévision d'un tournoi de foot en salle organisé par les conscrits le dimanche 25 janvier 2015.

L'association BASA, demande une subvention exceptionnelle, pour l'achat d'une plaque à 300€ et de frais de repas de 1000€ pour le "baptême" des jeux de boules.

Commission démocratie participative

Une date pour un forum citoyen est à définir un vendredi soir fin mars début avril, la présence d'au moins 2 conseillers ou adjoints par thème est souhaitable pour un bon fonctionnement.

Commission sécurité

Une réunion avec les institutrices et un exercice incendie avec évacuation de l'école maternelle et primaire ont été réalisés.

Cet exercice incendie s'est très bien déroulé, avec une mise à l'abri rapide de tous les enfants enseignantes et personnels de l'école, des pistes d'améliorations sont retenues.

Fin de la séance à 23h30.